



CAIRANNE, LE

MAIRIE
DE
CAIRANNE
84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal s'est réuni le 27 novembre 2015, à 20.00 heures sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, salle du Conseil. Tous les Adjointes, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

Absentes et excusées : Nadine CUSMANO

POUVOIRS : M. Laurent BRUSSET à M. Roger ROSSIN – Roland LIFFRAN à Claudine MONIER – Elisabeth THOMAS à Evelyne VILELA

Melle. Amandine ROLLIN est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire signale à ses collègues que le Conseil de fin décembre n'aura pas lieu, et que le PLU sera adopté au conseil du 04 février.

I. VOTE DE L'INDEMNITE AU COMPTABLE DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire présente au Conseil, le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2015, adressé par la trésorerie. Il explique qu'aujourd'hui de plus en plus d'élus, revoient cette indemnité à la baisse ou décident carrément de la supprimer.

M. le Maire explique qu'actuellement nous avons un comptable public qui nous donne toute satisfaction et qui remplit bien ce rôle de conseil. Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur ce sujet, plutôt sensible.

Le conseil municipal à 10 voix pour et 4 voix contre, décide d'attribuer pour l'année 2015 au comptable du trésor, une indemnité de gestion de : 468.29 € brut, calculée selon l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

II. DISSOLUTION CCAS :

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de la lettre émanant de l'association des Maires de France, qui indique que la loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et ce avant le 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire indique à ses collègues que notre budget CCAS porte chaque année sur environ 1500.00 €, que nos dépenses ne dépassent jamais plus de 400 € et qu'au total nous ne passons pas plus de cinq écritures par an.

Le Conseil à l'unanimité à des membres présents décide de dissoudre le centre communal d'aide sociale à compter du 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire précise que les attributions auparavant dévolus au CCAS, seront exercées directement par le budget principal de la Commune

III. DELIBERATION MODIFICATIVE

Crédits à ouvrir						
SENS	SECT	chap	art	oper	OBJETS	Montant
D	I	20	202	OPFI	Frais documents urbanisme	3 000.00
D	I	23	2315	100	Aménagement RD8 centre village	9 000.00
D	F	66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	3 500.00
						15 500.00
Crédits à réduire						
D	I	23	2315	137	Travaux de sécurisation RD8	-12 000.00
D	F	011	6262		Frais de télécommunication	-3 500.00
						-15 500.00

Adoptée à l'unanimité des membres présents

I V. ADOPTION DE LA CHARTE DEPARTEMENTALE POUR L'ACTION FONCIERE

Cette question sera débattue lors du prochain conseil, certains conseillers souhaitent prendre connaissance du contenu de cette charte.

VI. – QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers suivants :

- Signature de la convention de restauration d'un tableau de l'Eglise, par M. Deglorie, directeur de la CGES
-
- Monseigneur Cattenoz rend visite à M. le Maire afin de préparer la veillée de Noël ainsi que l'inauguration de l'Eglise.
-
- Invitation de Mme. Cumino, Présidente de l'ACCAD et de la Cave pour le vernissage de l'exposition des peintures de l'atelier accad, samedi 12 décembre à 11.00H à la Cave de Cairanne (expo du 12 au 31 décembre 2015).
- Journée officielle du 5 décembre 2015 en Hommage aux Morts pour la France en Algérie – Tunisie – Maroc, qui cette année se déroulera à LAGARDE PAREOL le 5 décembre à 11 H 30, rassemblement devant la Mairie et dépôt de gerbes au Monument aux Morts.

- Courrier fermeture des Douanes,

Suite au courrier de M. le Maire adressé à Monsieur Alain DUFAUT, qui explique qu'il a envoyé une lettre à M. Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, sur lequel il s'étonne de cette décision, car le bureau de Cairanne est le dernier poste comptable de Vaucluse, dédié à la profession viticole et précise qu'un accord avait été conclu en 2013 consistant à maintenir pour le moins, ce bureau jusqu'au départ en retraite de M. Montagard prévu en juillet 2018. Par ailleurs, il explique que le maintien de ce service public est indispensable aux nombreuses exploitations du département et notamment au moment où la dématérialisation et télétransmissions des déclarations ne sont pas encore opérationnelles et génèrent de nombreux problèmes administratifs. M. Alain DUFAUT demande donc, que cette mesure soit différée en juillet 2018. Affaire à suivre

- Association Etoile Sportive

Nombreux échanges par mails entre Mme. Madec et M. le Maire. A la demande de l'association, il est prévu d'acquérir une nouvelle tondeuse, afin de remplacer l'ancienne qui est « HS » ; des devis ont été demandés.

- Calendriers d'antan 2016

En cours d'édition par la Sté. Codex ; ils seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres courant janvier 2016.

- Cérémonie des vœux

Elle se déroulera à la Salle polyvalente le samedi 09 janvier 2016 à 18.00 H.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21.00 H

Le Maire,

La Secrétaire,

